



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 103141

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la technique des climatiseurs solaires dont la diffusion est encore confidentielle. Son principe consiste à utiliser des capteurs solaires pour faire bouillir une solution d'eau et de bromure de lithium afin de dissocier ces deux composants, dont la recombinaison après refroidissement produit du froid par absorption de la chaleur. Une centaine de ces climatiseurs solaires existent dans le monde, essentiellement en Allemagne et en Autriche. En France, quelques installations équipent des bâtiments à usage de bureaux. Un petit climatiseur solaire vient d'être mis au point en France, d'une puissance de 4 kw/h (contre une centaine pour des bâtiments du tertiaire), destiné aux maisons individuelles. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'encourager l'utilisation de ce mode de refroidissement qui, contrairement aux systèmes classiques, n'utilise pas de HCFC (qui participent à l'effet de serre).

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103141

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 2006, page 9264